sur le passage de la procession, ont joué avec entrain le *Père la Victoire* devenu depuis quelques mois une des marches militaires les plus goûtées à Vienne.

Fiançailles princières

Berlin, 6 juin. — On dit que pendant le séjour que l'empereur Guillaume fera à Copenhague, on publiera officiellement les fiançailles de la princesse Marguerite de Prusse, sa sœur, avec le prince Christian, fils aîné du prince royal Frédéric de Danemarck.

Les trois empereurs

Berlin, 6 juin. — La *Gazette de la Bourse* prétend, dans un article qui a été beaucoup remarqué, que l'empereur aurait réussi à rapprocher l'Autriche et la Russie et qu'une entrevue des trois empereurs aurait lieu dans le courant de l'été.

Cette nouvelle est très sujette à caution ; cependant la *Gazette de Koenigsberg* affirme que l'empereur Guillaume a parlé de cette entrevue.

Les deux Milan

Belgrade, 6 juin. — M. Milan Christitch, ancien ministre de Serbie à Berlin, intente une action en divorce contre sa femme, dont les relations avec l'ex-roi Milan étaient de notoriété publique. Il a déposé une plainte formelle en adultère contre eux.

Louise Michel

L'*Intransigeant* publie la lettre suivante que lui *envoie* la vierge rouge :

Notre amie Louise Michel nous adresse la protestation suivante :

« Mes chers amis,

» Je n'ai jamais été irresponsable, mais indignée, » furieuse.

» Je n'ai pas mérité l'infamie d'une grâce de Cons- » tans. « L. MICHEL.

» 5 juin, 1890. »

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 7 juin. — Hauteur barométrique, 769. Température :
A 7 heures du matin.. 13 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 16 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 18 degrés audessus de zéro.

Paris, 6 juin. — Les pressions faibles persistent au nord-ouest du continent et un mouvement secondaire se montre ce matin en Ecosse. Le baromètre monte encore sur l'Espagne et une nouvelle aire de pressions fortes s'établit au nord-est de la Russie. Les vents ont fraichi sur nos côtes ; ils sont assez forts d'entre Sud et Ouest sur la Manche, tandis qu'ils soufflent du Nord en Irlande.

Les pluies continuent sur les Iles-Britanniques et la France ; on en signale aussi en Allemagne ou elles ont été accompagnés d'orages.

La température baisse sur le nord-ouest de l'Europe. Le thermomètre marquait ce matin 8 degrés à Bodo, 11 à Valentia, 16 à Paris, Biarritz, 22 à Perpignan et 26 à Trieste.

En France, le temps reste beau dans les régions du Sud ; des pluies sont probables dans les régions du Nord et de l'ouest où la température va baisser.

Hier, à Paris, assez belle journée.

Température : maximum 21 degrés 7; minimum, 11 degrés 7.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le comité central des industries de la laine et de la soie. — On sait que des comités se sont formés dans les principaux centres de l'industrie de la laine et de la soie à l'effet de défendre les intérêts de ces industries menacés par le projet d'imposition des matières premières à leur entrée en France.

Des délégués de ces différents comités ont tenu, cette semaine, une réunion à Paris et ont jeté les bases d'un comité central qui sera dénommé *Comité central des industries nationales de la soie et de la laine*, et aura son siège, 8, rue d'Aboukir, à Paris.

M. Georges Berger, député de la Seine, a accepté la présidence de ce comité central; les présidents des comités régionaux ont été nommés vice-présidents, ce sont : MM. Louis Cordonnier pour Roubaix; François Masurel-Jonglez pour Tourcoing; Gousset pour Reims; Boussus pour Fourmies; Léon Legrand pour Paris; Chavent pour Lyon; Giron pour St-Etienne; Jury pour St-Chamond; Isaac pour Calais.

M. Grandgeorge a été élu trésorier, et M. Alfred Renouard a été choisi comme secrétaire-général.

L'admission à domicile et la naturalisation des étrangers. — Nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs, les conditions exigées et les formalités à remplir pour les étrangers qui veulent obtenir l'admission à domicile d'abord et la naturalisation ensuite, cette question trouvant à Roubaix une fréquente application.

L'étranger qui veut obtenir la qualité de Français doit d'abord être admis, par décret, à établir son domicile en France; cette admission lui donne la jouissance des droits civils, mais non le titre de Français.

La naturalisation, qui confère la qualité de Français et à laquelle est attachée la jouissance de tous les droits de citoyen français, ne peut être sollicitée et obtenue que trois années après la demande d'admission à domicile. La date court à partir du jour où cette demande a été enregistrée au Ministère de la Justice.

Le délai est réduit à un an pour l'étranger qui a épousé une française.

La naturalisation peut être également accordée, un an après l'admission à domicile, aux étrangers qui auront rendu à la France des services importants, qui auront introduit en France, soit une industrie, soit des inventions utiles, qui auront apporté des talents distingués, y auront formé des grands établissements ou créé de grandes exploitations agricoles, ou qui auront été attachés, à un titre quelconque, au service militaire dans les colonies et les protectorats français.

Les étrangers qui justifient d'une résidence ininterrompue en France pendant les dix dernières années, peuvent solliciter immédiatement la naturalisation sans passer par l'admission à domicile.

La naturalisation du mari ne profitant pas à la femme, celle-ci doit introduire une instance personnelle si elle désire recouvrer ou acquérir la qualité de Française. A cet effet, si elle est originaire de France ou d'Alsace-Lorraine, elle aura à former une demande de réintégration. Si, au contraire, elle est d'origine étrangère, il suffira de signer la requête de son mari. Dans les deux hypothèses, elle devra produire ses actes de naissance et de mariage. Aucun droit de sceau ne lui sera réclamé.

Voici la liste des pièces à fournir pour l'admission à domicile : 1° demande sur papier timbré, contenant l'engagement de payer les droits du sceau (175, fr. 25 c.) ou énumérant les titres à une remise; 2° acte de naissance (original et traduction). A défaut d'acte de naissance, il peut être produit un acte de mariage, indiquant le lieu et la date de la naissance; 3° acte de naissance ou de mariage du père du postulant; 4° extrait du casier judiciaire français; 5° justification des services militaires s'il y a lieu.

La nomenclature des pièces à fournir par les étrangers admis à domicile pour obtenir la naturalisation est la suivante : 1° Demande sur papier timbré *en double* contenant l'engagement de payer les droits de sceau (175 fr. 25 c.) ou énumérant les titres à une remise et faisant connaitre la date du décret d'admission à domicile; 2° Acte de naissance (original et traduction). Un acte de mariage portant le lieu et la date de la naissance peut en tenir lieu ; 3° Extrait du casier judiciaire français ; 4° Actes de naissance et de mariage de la femme; 5° Actes de naissance des enfants mineurs.

Pour les étrangers qui sollicitent la naturalisation sans passer par l'admission à domicile, les pièces à fournir sont les mêmes que celles exigées pour l'admission à domicile. Il y a lieu d'ajouter : les actes de naissance et de mariage de la femme, si le postulant est marié ; les actes de naissance des enfants mineurs; des certificats justifiant d'une résidence ininterrompue en France pendant les dix dernières années.

Toutes ces demandes doivent être adressées par la poste et sans être affranchies, au Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Mgr Thibaudier a administré, vendredi, à dix heures, le sacrement de Confirmation, en l'église Sainte-Elisabeth, à 440 enfants de cette paroisse et à 250 de celle du Saint-Rédempteur.

Quatre hommes d'un âge avancé, dont deux pensionnaires des Petites-Sœurs des pauvres, s'étaient joints à eux pour être confirmés.

Une assistance nombreuse occupait les nefs latérales.

Avant la cérémonie, Monseigneur a prononcé une courte allocution dans laquelle il s'est appesanti principalement sur la nécessité d'une solide instruction religieuse.

A deux heures, Sa Grandeur s'est rendue à l'établissement des Petites-Sœurs des pauvres, dans la rue Saint-Jean, où il a prodigué à chaque vieillard les marques d'un bienveillant intérêt. Les pensionnaires en ont été profondément touchés.

A la suite de cette visite le prélat s'est fait conduire à la nouvelle église Saint-Jean-Baptiste dont il a examiné tous les détails avec attention.

Mgr Thibaudier a ensuite quitté Roubaix pour rentrer dans sa ville archiépiscopale où il doit officier à l'occasion de la solennité de la Fête-Dieu. Il reprendra, là semaine prochaine, sa tournée de confirmation en commençant par Tourcoing.

Réunions de Commissions municipales. — Les 3e et 1re commissions se réuniront, le lundi, 9 juin, à cinq heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

1. Octroi, création d'un bureau rue de l'Isly ; 2. Abattoir, construction d'un logement pour l'inspecteur ; 3. Condition publique, construction d'une chambre vitrée ; 4. Bâtiments municipaux, demande d'un employé auxiliaire pour l'établissement des comptes de nitoyenneté ; 5. Boulevard de ceinture, offres aux propriétaires expropriés ; 6. Egoût collecteur, offres aux propriétaires expropriés ; 7. Parc de Barbieux, conduites d'eau et de gaz, demande de MM. Isaac Holden et fils; 8. Boulevard d'Armentières, passage à niveau, pavage d'un trottoir.

9. Rue du Caire, prolongement, proposition de M. Bonnel ; 10. Rue Drouot, classement ; 11. Cessions de terrains à la voie publique, boulevard Gambetta; proposition d'arrangement amiable avec MM. Motte Bossut et consorts ; 12. Enlèvement des immondices, augmentation du salaire des ouvriers ; 13. Bouches à incendie pour pompes à vapeur, marché de gré à gré ; 14. Réfection du plan général des alignements de la ville (1re section); 15. Chemin vicinal n° 10, rectification des alignements ; 16. Rue de Lannoy, alignements.

L'alignement du chemin de Barbieux. — Par arrêté en date du 24 mai 1890, M. le préfet du Nord a autorisé le dépôt, pendant un mois, au secrétariat de la Mairie, du plan d'alignement du chemin de Barbieux afin que les propriétaires intéressés puissent en prendre connaissance.

La rue des Arts prolongée. — *Classement et mise en état de viabilité.* — Par arrêté préfectoral du 22 avril 1890, la rue en prolongement de la rue des Arts, située entre la rue du Vivier et le Chemin de la Makellerie, est déclarée ouverte et classée au réseau de la voirie urbaine de Roubaix.

Le plan des alignements sera déposé pendant un mois au Secrétariat de la Mairie afin que les propriétaires intéressés puissent en prendre connaissance.

La taxe sur les chiens. — Les rôles primitifs de la taxe municipale sur les chiens (cantons Est et Ouest) sont mis en recouvrement, à partir de ce jour, et les contribuables qui y sont repris sont tenus d'en acquitter le montant, sous peine d'être poursuivis par toutes les voies de droit.

Les demandes en décharge ou en réduction doivent être adressées à M. le Préfet du Nord dans un délai de trois mois à partir du présent avis.

Protestation contre la nouvelle loi sur les boissons. — Le comité formé en vue de la protestation contre l'augmentation des droits sur les alcools et les licences des débitants de boissons, a organisé une réunion générale de tous les hôteliers, cafetiers et cabaretiers des deux cantons de Roubaix, qui aura lieu le 12 juin courant, chez M. Philémon Evames, rue Pierre-Motte, à 8 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1° Signature des protestataires ; 2° Formation d'un Syndicat ; 3° Communication très importante.

L'infanticide de Croix. — M. le substitut du procureur de la République, M. Legrand, juge d'instruction et son greffier, sont arrivés à Croix à trois heures et demie par le tramway de Lille à Roubaix.

Accompagné de M. Guarguald, commissaire de police du 2e arrondissement, et de M. le maréchal des logis de gendarmerie, le parquet s'est rendu chez M. Senaeq où il a longuement interrogé la fille Duvivier.

Le bruit avait couru que cette dernière avait fait deux déclarations différentes; il n'en est rien, elle est entrée immédiatement dans la voie des aveux, et a retracé la scène du crime.

Le petit cadavre a été transporté à l'amphithéâtre de Lille pour être soumis à l'examen du docteur Castiaux, médecin légiste.

Quant à la fille Duvivier, son état de faiblesse est extrême. Le parquet a décidé qu'elle serait soignée chez M. Senaeq jusqu'à ce qu'elle puisse être conduite à l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

C'est M. le docteur Wallez qui est chargé de lui donner des soins.

Une chûte grave a eu lieu, mercredi soir, à l'entrée de la rue du Moulin.

Une petite fille de six ans, Julia Vanderstraeten, avait été envoyée, vers huit heures et demie, par ses parents, chercher un litre de cognac, chez un marchand de liqueurs de la rue.

En revenant, elle rencontra un gamin qui la poussa et la fit tomber. Dans sa chute la pauvre enfant cassa le litre et les éclats de verre lui pénétrèrent dans le cou et dans la joue. On dut appeler un docteur pour recoudre les plaies. Plainte a été portée.

Un accident de voiture. — Jeudi, vers huit heures du soir, M. C..., marchand de levure, après avoir servi un de ses clients rue de Lannoy, s'apprêtait à continuer sa route quand son cheval glissa sur un des rails du tramway et s'abattit sur le pavé.

L'animal devint tout à coup furieux, lança des ruades et brisa ses harnais. M. C..., malgré le danger, sauta à la tête du cheval, et, aidé de quelques passants, parvint à le maitriser.

Au même moment, arrivait un car de Lannoy et sans la présence d'esprit d'un employé d'octroi, qui fit signe au conducteur d'arrêter, un malheur se serait infailliblement produit, la voie étant obstruée.

Cet incident qui n'a occasionné que des dégats matériels, avait réuni un attroupement de plus de cent personnes.

Un concours de chiens-ratiers. — Le *Ratier-Club*, de Roubaix, organise son troisième concours pour dimanche prochain, 8 juin, à trois heures et demie, Salle Dominique Rousseau. Ce concours promet d'être aussi brillant que les deux premiers.

Les chiens auront à chercher des rats dans différents obstacles, tels que : égoûts, barrières, pots-de-fleurs, boites à cigares, etc.

Après le concours il y aura plusieurs matchs entre Roubaix et Tournai.

Une rencontre de voitures a eu lieu vendredi après-midi dans la rue St-Joseph : un marchand de charbons, descendant le Pont Rouge, a accroché la voiture de M. Vrin, boucher à Lys. Le choc précipita les deux conducteurs sur le sol; leurs blessures sont assez sérieuses.

Ensevoli sous une voiture de fourrage. — Cet accident s'est produit vendredi après-midi vers quatre heures, rue de Mouveaux, en face du magasin de M. Jouville.

Une voiture attelée d'un cheval et chargée de fourrage, appartenant à M. Bulteau, marchand grainetier, rue du Collège, rentrait en ville, quand la sous-ventrière du cheval se brisa. La voiture fut renversée et le chargement ensevelit complètement un ouvrier qui passait.

On s'empressa de le dégager, mais son état fut jugé assez grave pour nécessiter son transfert à l'hôpital.

Un acte de vandalisme a été commis dans la nuit de jeudi à vendredi dans le jardin de M. P. Cornil, situé près du cimetière.

Des inconnus ont complètement détruit toutes les plantes et toutes les fleurs, arrachant, coupant tout ce qu'ils rencontraient. Les dégâts sont évalués à environ mille francs.

Une enquête est ouverte par M. Martin, commissaire de police.

Les dévaliseurs de basses-cours. — Depuis longtemps, les basses-cours recevaient des visites nocturnes d'individus qui faisaient main basse sur tout ce qu'ils rencontraient, poules, coqs, lapins, pigeons, etc.

Jusqu'ici, malgré de nombreuses enquêtes, on n'était pas arrivé à retrouver la trace de ces audacieux filous dont les exploits devenaient journellement plus préquentes.

Ce sont des employés d'octroi qui ont découvert les coupables.

Dans la nuit de jeudi à vendredi des employés en tournée près du quartier de l'Alumette, virent venir à eux une bande de gamins dont la plupart, à leur approche, s'empressèrent de fuir. Intrigués par cette fuite, les employés se disposaient à poursuivre les gamins quand l'un d'eux se présenta hardiment et demanda à payer les frais d'octroi pour quatre lapins qu'il portait dans un sac.

Questionné sur leur provenance ce jeune promeneur nocturne perdit bientôt contenance et finit par avouer qu'il les avait volés au Blanc-Seau. Il a dit ensuite qu'il se nommait Cuvelier : c'est tout ce qu'on a pu obtenir de lui.

Cuvelier qui est âgé de 15 ans, a été arrêté et sera conduit à Lille samedi matin.

La loi Grammont. — Les passants qui circulaient jeudi soir, vers six heures et demie, dans la rue Saint-Georges, ont été les témoins d'un triste spectacle.

Un conducteur, Charles L..., frappait de toutes ses forces à coups de fouet et à coups de poing un malheureux cheval dont la charge paralysait tous les mouvements.

Des cris d'indignation s'élevaient de toutes parts quand un agent survint et dressa une contravention au conducteur.

Une visite désagréable. — Jeudi, vers neuf heures du soir, un ouvrier tisserand, M. Louis Delporte, était allé rendre visite à un de ses amis, rue du Fort, quand tout à coup la porte s'ouvrit, livrant passage à un ouvrier fileur Henri V..., qui pénétrait furieux dans l'appartement, menaçe de tout briser.

Deux enfants de M. Delporte qui se trouvaient avec leur père, ont reçu des coups de V....., et il fallut avoir recours aux voisins pour se rendre maître de ce forcené.

V... a déclaré qu'il croyait rencontrer un de ses camarades qui l'avait insulté le matin et avec lequel il voulait avoir une explication.

M. Delporte ne s'est pas contenté de cette excuse et il a porté plainte contre ce visiteur incommode.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de jeudi, sept chiens ont été mis en fourrière, et des contraventions ont été établies contre différents propriétaires.

Prévoyants de l'Avenir, Société civile de Retraites. — La recette de la 127e section s'élève à 500 fr. pour un effectif de 713 membres dont 6 nouveaux.

Situation de la Société au 31 mai ; nombre de sections, 669 ; sociétaires, 115,667 ; capital, 4 millions 211,011 fr. 66 c.

Les adhésions sont reçues le 1er dimanche de chaque mois de 10 h. à midi dans les différents bureaux de recettes établis en ville.

Age requis 15 ans au 1er janvier. Cotisation, 1 fr. par mois.

Société de Consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, trois livres, 0,55 c. ; blanc, trois livres, 0,50 ; ménage, quatre livres, 0,55.

Wattrelos. — La police de Wattrelos était mise au courant par la rumeur publique que des scènes de violence se produisaient fréquemment au hameau du Crétinier, entre un ouvrier de 35 ans, Henri Dartois et sa sœur Marie.

Il y a quelques jours, la jeune fille, qui est âgée de 30 ans, revenait à son domicile quand son frère, ainsi qu'il en avait l'habitude, lui chercha querelle.

Voulant en finir avec ces menaces trop fréquentes, elle prévint son frère que, s'il continuait à la battre, elle se verrait dans l'obligation de le signaler à la police.

Loin de le calmer, cette menace ne fit qu'augmenter sa colère et Henri Dartois, se jetant avec fureur sur sa sœur, la terrassa et la roua tellement de coups que la malheureuse fille a eu le visage couvert de contusions.

La police, cette fois, est intervenue et a dressé procès-verbal.

— *Une querelle de femmes.* — Il y a longtemps, paraît-il, que de graves dissentiments régnaient entre la femme V... et une de ses voisines, habitant toutes deux le hameau du Petit Tournai.

Cette animosité a dégénéré, jeudi matin, en une véritable rixe dans laquelle la femme V... a reçu de son adversaire des coups de talons qui lui ont fait à la figure de graves contusions.

Cette querelle a fait l'objet d'un procès-verbal.

— Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu de la séance du tribunal correctionnel de Lille. Les auteurs de la rixe de Wattrelos que nous avons relatée ont été condamnés : S... à 25 francs d'amende et D... à 20 jours de prison et 16 francs d'amende, tous deux solidairement aux dépens.

— *Une agression.* — Un habitant de la ruelle du Ballon, M. Henri Seynave, a été attaqué, le 29 mai dernier, au hameau des Trois Bouteilles, dans les conditions suivantes :

M. Seynave avait accompagné à Roubaix son fils qui était venu passer le conseil de révision lorsqu'en rentrant chez lui, arrivé au hameau des Trois Bouteilles il rencontra un individu qu'il ne connaissait pas et qui, à brûle-pourpoint, lui porta un coup de couteau à la figure.

M. Seynave ne fut pas atteint, mais le coup lui brisa deux dents ainsi que la pipe qu'il tenait en bouche ; l'agresseur porta immédiatement un second coup, qui, cette fois, coupa presque entièrement l'oreille gauche de la victime.

M. Seynave cria au secours : des voisins mis en éveil par ses cris accoururent mais l'inconnu avait déjà pris la fuite. Il était armé d'un gros bâton que, dans sa précipitation, il abandonna sur la route.

Après cette agression M. Seynave regagna son domicile et il attendit son rétablissement pour porter plainte. Il a pu donner le signalement de son agresseur qui est un jeune homme de vingt ans, figure imberbe et portant une casquette. Une enquête a été aussitôt ouverte : espérons qu'elle aboutira.

Hem. — Un accident, dont les suites sont assez graves, est arrivé jeudi après-midi

M. Pierre Bocquet, conduisait un triqueballe chargé d'arbres pour le compte de son beau-frère. Par suite d'un cahot, une des chaines se brisa et, faisant ressort, vint frapper à la tête le conducteur, qui fut sérieusement blessé.

On s'empressa autour de lui, et M. Bocquet fut transporté chez son frère, où un médecin fut appelé à lui donner des soins.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

L'« Alliance chorale ». — La commission administrative prie ses membres actifs d'assister à la répétition générale qui aura lieu le samedi 7 courant à 9 heures.

Festival de Comines.

Les habitants et débitants des boulevard Belfort et Beaurepaire sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 7 juin, à 8 heures du soir, chez M. Théodule Lénard, boulevard de Belfort. Affaire importante.

Voir aux étalages du **Grand Camélia**, *1, rue de la Gare, LILLE*, un lot de broches et pékins noirs, tout soie, vendus aux prix incroyables de 3 fr. 90 à 4 fr. 90 le mètre. 22831—45772

Dans toutes les grandes villes, les eaux destinées à l'alimentation publique, contaminées par des infiltrations de toutes sortes, charrient des quantités de germes malfaisants. C'est pourquoi nous conseillons à nos lecteurs et abonnés de faire usage de notre source « Les Célestins » de Vals prime du journal. Envoi de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Port en sus.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

PILULES CICQUEL, purgatives. 1f50

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a tenu vendredi soir sa seconde séance de la session ordinaire de mai.

En l'absence de M. Hassebroucq, maire, retenu à Paris pour la question des eaux potables, la réunion est présidée par M. E. Sasselange, adjoint. Vingt-un conseillers sont présents.

M. Glorieux, secrétaire, donne lecture des procès-verbaux des deux dernières séances. Ces procès-verbaux sont adoptés sans discussion.

EAUX POTABLES

M. Sasselange communique un télégramme de M. Hassebroucq, disant que le conseil général des Ponts et chaussées avait approuvé le projet, mais qu'il y aura lieu de faire des démarches pour obtenir la remise de la loi d'utilité publique et d'emprunt, avant les vacances parlementaires. M. Hassebroucq ajoute qu'il espère que M. Dron usera de toute son influence pour hâter le dépot de ces lois.

Acte est donné de la communication.

BIBLIOTHÈQUE

Quarante-un volumes ont été offerts à la Bibliothèque, entre autres plusieurs ouvrages très précieux donnés par M. Sénélar. M. Devaux, ancien secrétaire de la Mairie, a envoyé aussi quelques rares volumes très recherchés par les bibliophiles.

Le Conseil vote des remerciements aux généreux donateurs.

FRAIS OCCASIONNÉS PAR LES GRÈVES

Le Conseil est appelé à voter un crédit provisoire de 5,000 fr. pour couvrir les frais occasionnés par les dernières grèves, dépenses de séjour des troupes et dégats faits aux propriétés particulières.

Le crédit est voté.

TÉLÉPHONE DE FOURMIES

M. le Président donne lecture d'une lettre du directeur des postes et télégraphes relative à la ligne téléphonique de Fourmies à Roubaix et Tourcoing; les frais d'installation seront réduits à 9,000 au lieu de 12,000 fr. Il y aura à délibérer un nouveau projet de convention. L'affaire est renvoyée à l'étude des commissions réunies des finances et des téléphones.]

CAISSE DE RETRAITES

M. Raiff, premier secrétaire du commissaire central, a présenté une demande tendant à obtenir le remboursement des sommes qu'il a versées et la suppression, à l'avenir, de la retenue sur son traitement.

Renvoi de la demande à la commission des finances.

LA LOI DE DOUZE HEURES

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la prise en considération du vœu tendant à ce que l'exécution de la loi de douze heures soit surveillée par un agent spécial.

Plusieurs contraventions ayant été relevées par les soins de la police, plus apte à exercer cette surveillance, l'administration demande que les signataires retirent leur vœu.

M. Dupont-Chopart demande s'il n'y aurait pas lieu de renvoyer la question à la fin de la séance afin de la traiter à huis-clos, ce qui amène quelques protestations.

M. Dron estime que la question est délicate et qu'il est difficile de constater des contraventions. « J'ai appris, ajoute-t-il, que plusieurs des patrons, oubliant leurs promesses, ont repris leurs anciens errements. Nous devons les rappeler au respect de la loi. Nous avons pour cela les inspecteurs du travail, ce qui rendrait la tache des commissaires de police plus facile.

» La Chambre va discuter la semaine prochaine un projet de création d'un nouveau corps d'inspecteurs : je demanderai donc aux signataires de différer jusque là. Si les inspecteurs principaux ne suffisent pas, nous pourrions prendre un inspecteur communal qui serait assermenté. Je conclus donc dans le même sens que M. le président. »

M. Sasselange fait, en outre, remarquer qu'actuellement l'inspecteur n'aurait aucun mandat et que les commissaires de police suffisent amplement à la tâche.

MM. Grau et Desmettre maintiennent la motion : « Si la loi ne peut pas être appliquée telle qu'elle est, dit M. Desmettre, qu'on la modifie ! »

M. Sasselange convient que cette loi est boiteuse : elle sera modifiée. Il prie donc de nouveau les signataires du vœu de retirer leur motion.

M. Quey, l'un des signataires, croit que le vœu n'est pas resté sans effet, puisque plusieurs contraventions ont été relevées; il se rallie donc à l'avis de l'administration et il abandonne le vœu.

M. Dron dit que la loi n'est pas inapplicable et qu'elle sera appliquée strictement.

Après quelques observations le vœu est retiré.

CAISSE D'ÉPARGNE

Le Conseil est appelé à voter pour la nomination des directeurs dont les noms suivent qui sortent d'exercice : MM. François Masurel, Georges Lombard, Léon Salembien, Emile Destombes et Jules Ducoulombier.

Il y a lieu de remplacer deux directeurs démissionnaires : MM. Gaspard Desurmont et Paul Duquesnoy.

MM. François Masurel-Jonglez, Georges Lombard Emile Destombes, Léon Salembien et Jules Ducoulombier sont réélus.

MM. Joseph Desurmont et Paul Didry sont élus en remplacement de MM. Desurmont et Duquesnoy.

AUDITIONS MUSICALES

M. Julien Tack demande que des auditions musicales soient données le jeudi soir sur le kiosque de la Grande Place.

Le vœu est pris en considération et l'administration sollicitera le concours des sociétés subventionnées.

JURY CRIMINEL

MM. Roux et Dehaene pour le canton nord, MM. Glorieux et Rasson pour le canton sud sont désignés pour faire partie de la commission du jury criminel.

MÉDAILLES AUX CONSEILLERS

M. Delavaivre a déposé un vœu tendant à ce qu'une médaille spéciale et nominative soit remise à chaque conseiller municipal.

FACTEURS DES POSTES

M. Dron demande s'il ne serait pas possible de dispenser les facteurs des postes du service de distribution le dimanche après-midi.

M. Sasselange estime qu'il faudrait prendre quelques renseignements avant de formuler ce vœu.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil doit renouveler ses commissions. M. Dron prie ses collègues de ne pas renouveler un mandat que ses nombreuses absences l'empêcheraient de remplir comme il le désirerait.

Il est procédé aux votes qui donnent les résultats suivants :

Agriculture, Halles, Marchés, Bascules (6 membres). — MM. Henri Dutilloit, Jean-Louis Jubaru, Charles Leplat, Emile Delcroix, Victor Quey, Henri Paris.

Fêtes (7 membres). — MM. Jubaru, Julien Tack, Paul Dessauvages, Louis Grau, Carron-Catel, Louis Fayeur, Charles Delavaivre.

Finances (7 membres). — MM. Dessauvages, Paris, Dehaene, Salembien, Victor Quey, F. Mullier, J. Tack.

Gaz (6 membres). — MM. Dhalluin, A. Desmettre, Honoré Dumortier, Ch. Sénelar, F. Delavaivre, J. Rasson.

Instruction publique et Beaux-Arts (7 membres). — MM. Gustave Glorieux, Ed. Sasselange, G. Dron, F. Masure, Felix Muller, Dupont-Chopart, Victor Quey.

Militaire, Sapeurs-Pompiers (6 membres). — MM. P. Dessauvages, J. Tack, A. Didry, A. Roux, Ch. Delavaivre, L. Grau.

Travaux publics (7 membres). — MM. Roux, Dhalluin, Honoré-Colson, Carron-Catel, P. Dehaene, Grau, Fayeur.

Voirie, Jardins publics, Eclairage, Alignements (7 membres). — MM. Dieval, Dhalluin, E. Delva, Sénélar, Lefrancois, Delavaivre, Roux.

— Le Conseil se constitue ensuite en comité secret pour la discussion d'une demande d'exemption d'un soutien de famille.

Chronique du travail. — Deux nouvelles contraventions ont été constatées dans la journée à la charge d'industriels qui prolongeaient le travail d'une partie de leur personnel au-delà de douze heures. Voilà donc cinq infractions relevées en trois jours.

Sténographie. — Nous apprenons qu'un cours public et gratuit de sténographie est ouvert dans notre ville.

L'Union Sténographique de Tourcoing invite les jeunes gens qui voudraient suivre ces cours à se rendre à la réunion préparatoire qui aura lieu lundi prochain 9 courant, à 8 heures précises du soir, au café Auguste, place des Halles.

Arrestation d'un expulsé. — Parmi les expulsés conduits dimanche dernier à Mont-à-Leux, par les gendarmes de Tourcoing, se trouvait Désiré Vannooteghem, âgé de 44 ans. Cet individu qui depuis longtemps vit en état de vagabondage était aussitôt rentré en France et, trouvant sans doute qu'on ne l'arrêtait pas assez vite, il est venu se promener sur le trottoir du bureau de police. Comme ce n'était pas la première fois qu'il avait affaire aux agents, son compte fut prestement réglé. Au reste il a pris la chose du bon côté : il n'a fait que déclamer et chanter dans sa cellule.

Il avait été condamné le mois dernier pour outrage à la pudeur. Le délit avait été commis, à Tourcoing, rue Nationale, pendant les grèves.

Les présidents des sociétés musicales de Tourcoing qui prennent part au festival de Comines le 29 courant, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu dimanche prochain 8 juin, à une heure au *Café de la Balance*, Grand'Place, pour une communication importante concernant le festival.

Mouveaux. — *La Société philanthropique* organise, pour le dimanche 15 juin, un grand concert, qui sera donné dans la campagne de M. Charles Pollet, par la Musique municipale, la chorale l'*Avenir*, la *Fanfare Delattre*, de Roubaix, et les orphéonistes *Crich-Sicks* de Tourcoing.

LILLE

Le duc d'Orléans à Ostende. — Comme nous l'annonçons d'autre part, le duc d'Orléans venant de Bruxelles est arrivé vendredi matin à Ostende, où plusieurs lillois s'étaient rendus pour saluer le prince et lui offrir leurs hommages.

Le duc d'Orléans leur a fait le plus gracieux accueil et les a remerciés cordialement.

Monument à la mémoire de M. Paul Martin. — Les amis et admirateurs de M. Paul Martin, voulant élever un monument à la mémoire du fondateur de la société des concerts populaires se sont réunis et une commission a été formée sous la présidence de M. Emile Bigo.

Une souscription a été ouverte; elle compte déjà un certain nombre d'adhésions.

Beaux-arts. — Nous extrayons du rapport général de M. Henry Jouin, sur la réunion des délégués des sociétés des beaux-arts à Paris, le passage relatif au mémoire de Mgr Dehaisnes, ayant pour titre : *Recherches sur la vie et l'œuvre du peintre Simon Marmion* :

« Je suis Symon Marmion, vif et mort
» Mort par nature, et vif entre les hommes ! »

» Ainsi Jean Molinet, chanoine de Valenciennes et chroniqueur de Perchdue Philippe le Beau, a-t-il supposé que dût s'exprimer Marmion. Mgr Dehaisnes, correspondant du comité à Lille, vous a lu un mémoire définitif sur ce maître, dont le chanoine Molinet avait tracé l'épitaphe légèrement subtile et alambiquée. Avec Mgr Dehaisnes nous n'avons pas à redouter la recherche ou la subtilité. Simon Marmion, sous la plume de votre confrère, se révèle à nous dans sa vie et dans ses ouvrages avec une éloquente sincérité. Il n'est pas une des peintures de Marmion que son nécrologe biographie n'ait décrite fidèlement, sans perdre jamais le sens de la mesure.

» Le diptyque conservé de nos jours au château de Chantilly est à son rang dans l'œuvre du maître, soigneusement analysé par Mgr Dehaisnes. Mais, ô désillusion ! Simon Marmion, dont on nous avait dit le dénuement, a vécu presque riche ! Comment faire désormais pour le plaindre ? Simon Marmion, dont on nous avait dit la misanthropie, fut un homme d'humeur douce ! Comment faire désormais pour ne pas l'aimer ? Ah ! le digne artiste de l'école flamande bourguignonne à une bonne époque ! Comment faire, dites-moi, pour ne pas lui être obligé des échappées sur le mouvement de l'art à Amiens et à Valenciennes, à Cambrai et à Dijon que l'étude de son existence laborieuse a suggérées à Mgr Dehaisnes ? Voilà, certes, à jamais vérifié le vers de son épitaphe :

« Mort par nature, et vif entre les hommes ! »

Dans le même mémoire, M. Henry Jouin, consacre les lignes suivantes à M. Quarré-Reybourbon :

« De ce crayon léger, tracé par l'une de nos contemporains, aux miniatures peintes vers 1510 sur le cartulaire de l'abbaye de Marchiennes, la distance paraît grande, et cependant nous y voilà. C'est à M. Quarré-Reybourbon, membre de la commission historique du Nord, que nous sommes redevables de la description de ces vélins de haut style commandés par Dom Jacques Coëne, abbé de Marchiennes, durant quarante ans, de 1501 à 1532. Le cartulaire, objet de l'étude de M. Quarré, appartient au baron Lallart de Gommecourt. Les miniatures sont au nombre de quatre.

» Elles ont un caractère historique. Dom Coëne s'y trouve représenté. Dans l'une des peintures, l'abbé de Marchiennes fait hommage au Très-Haut du cartulaire où se trouvent inscrits les actes de son prieuré. Le second tableau nous montre Jacques Coëne aux pieds de Jules II; dans une 3e scène, l'abbé reçoit assis et couvert, un arrêt de l'officialité d'Arras rendu en faveur de son couvent; plus loin, nous pénétrons avec Dom Coëne chez le gouverneur de la province, suprême représentant de l'autorité séculière. Dom Coëne n'étant point allié à Rome, la vérité historique se trouve offensée par la scène où l'abbé de Marchiennes nous apparaît en face de Jules II; mais ce sont là licence d'artistes et personne, en présence d'un chef-d'œuvre, ne songe à réclamer bien haut au nom de l'histoire.

» Or, les miniatures dont s'est occupé M. Quarré sont d'une rare beauté. Pourquoi le maître qui les a composées se dérobe-t-il aux recherches les plus patientes ? Antoine Prouveur y a mis moins de façons. Prouveur est l'orfèvre qui a ciselé la reliure du circulaire. Celui-là du moins a levé sa visière. Il y gagne. Tout artisan qu'il soit, il éclipse en se nommant l'en